



**AXE 1**

**REDONNER À LA JEUNESSE  
DES PERSPECTIVES D'AVENIR**

**M E S U R E**

**400 JOBS D'ÉTÉ**

**► C I B L E**

Pour les jeunes âgés de 17 à 25 ans

**► O B J E C T I F**

Permettre à des jeunes mosellans, de trouver un job d'été, en particulier en milieu rural

**► D I S P O S I T I F**

Les employeurs éligibles :

- les communes de moins de 2 000 habitants et leurs associations qui mènent des projets en faveur des jeunes cet été
- Les communes et EPCI signataires de la charte Moselle Jeunesse et/ou labélisés « Terre de jeux » et leurs associations qui mènent des projets en faveur des jeunes cet été

Période d'embauche entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre 2021

**► M O D A L I T É S**

Un maximum de 2 jobs par employeur

Chaque job ne peut excéder 2 mois

Les contrats doivent être à temps plein sur des périodes d'un mois complet

L'aide départementale est de 2 224 € par mois et par jeune employé (soit l'équivalent d'un SMIC chargé). Elle est conditionnée par la production de la Déclaration Préalable A l'Embauche (DPAE).

- L'aide est versée sous forme de subvention à l'employeur suite au vote de la Commission Permanente au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2021.



L'aide est forfaitaire et non révisable

### COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?

La demande s'effectue en ligne sur la page

[www.moselle.fr/400jobs](http://www.moselle.fr/400jobs)

Elle peut être faite en plusieurs fois. Un code de suivi est attribué au demandeur pour compléter son dossier avec les pièces justificatives obligatoires.

Les pièces justificatives à fournir pour la prise en compte de la demande :

La Déclaration Préalable A l'Embauche (DPAE) pour chaque jeune employé

RIB et N° SIRET de l'employeur (uniquement pour les associations)

La demande est prise en compte définitivement qu'après réception des pièces justificatives.

### ► CONTACTEZ

[400jobs@moselle.fr](mailto:400jobs@moselle.fr)